



Institut Culturel
de Bretagne



BRETAGNE REUNIE
Comité Local de NANTES
12, place du Pilon
44000 NANTES
tél : 06 64 33 91 21
bretagnereunie44@free.fr

Mr Francesco BANDARIN
Directeur Centre de l'UNESCO
Centre du patrimoine mondial
7, place de Fontenoy
75352 Paris

Nantes le 6 juin 2009

Objet : Val de Loire (France)
PJ : Annexe 1 plaquette publicitaire
Annexe 2 identité des associations

Monsieur le Directeur,

C'est avec la plus grande indignation, que « Bretagne Réunie » et trois autres associations bretonnes, « l'Institut Culturel de Bretagne », « Eurominority » et le « Collectif breton pour la Démocratie » viennent de prendre connaissance, de la plaquette intitulée « Châteaux de la Loire », « Vallée des Rois, Loire Valley », dont nous vous communiquons ci-joint une copie, pour information.

Si nous trouvons parfaitement judicieux le choix de votre Comité de classer, en 2000, le Val de Loire entre Sully sur Loire et Chalonnes, au Patrimoine Mondial de l'Humanité, par contre nous nous en indignons d'y trouver le Château des Ducs de Bretagne de Nantes (Kastell Duged Breizh e Naoned) ! En effet, parce que bretonne et en Bretagne quoique sur la Loire armoricaine, la dernière résidence des derniers Ducs de Bretagne n'a évidemment pas sa place dans la Vallée des Rois. Des rois français qui ont si souvent fait la guerre aux Bretons, jusqu'à l'annexion du duché de Bretagne par le Royaume de France en 1532.

Sans vouloir vous conter l'histoire de Bretagne, et vous faire l'éloge de nos cultures, nos danses, musiques et traditions toujours vivantes, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que depuis le 30 Juin 1941 par un décret n°2727, le Pays Nantais a été détaché administrativement du reste de la Bretagne par un régime fasciste, sans consultation populaire. C'est, malheureusement, le seul décret de cette sombre période de l'histoire, qui soit toujours en vigueur.

S'en suivent depuis des décennies de « débretonnisation » rampantes.

D'où l'idée d'intégrer le château des Ducs de Bretagne dans le Val de Loire, avec les Châteaux de la Loire de la couronne de France, au prétexte de faire bénéficier Nantes des retombées économiques dues au classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Or, le château des Ducs de Bretagne a déjà payé un lourd tribut à cette politique puisqu'en 2006 son musée d'art traditionnel breton a été supprimé. Le musée des Salorges, consacré à la vie maritime de Nantes, a subi le même sort. L'histoire du duché de Bretagne et des Ducs de Bretagne a volontairement été censurée, et leur château, qui a été le siège d'une cour européenne importante, a été transformé en musée municipal.

Dans un tout autre domaine, celui du vignoble : déjà les vins Hauts-bretons de la Loire-Atlantique portent l'appellation « vins du Val de Loire ». Or, par le même subterfuge, l'ensemble du patrimoine breton du pays nantais est en passe de disparaître dans la même appellation abusive ! Cela, sans votre approbation et au risque de brouiller l'image du véritable « Val de Loire » classé.

Aussi, au regard de ces détournements et abus pernicieux qui touchent d'une part à votre classement du « Val de Loire » et d'autre part, au territoire historique de la Bretagne, nous nous permettons de vous rappeler que conformément à la décision 31 Com 5.2. prise par le Comité lors de la 31^{ème} session à Christchurch, il y a largement matière à engager une procédure de suivi renforcée en ce qui concerne la géographie de classification du « Val de Loire » au patrimoine mondial de L'Humanité.

Merci de nous confirmer que vous ferez le nécessaire pour que le Val de Loire retrouve ses vraies limites et que les Marches de Bretagne soient à l'abri d'un révisionnisme outrancier au regard de l'histoire.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et du soin à son examen

Veillez, Monsieur le Directeur, recevoir nos meilleures salutations bretonnes.

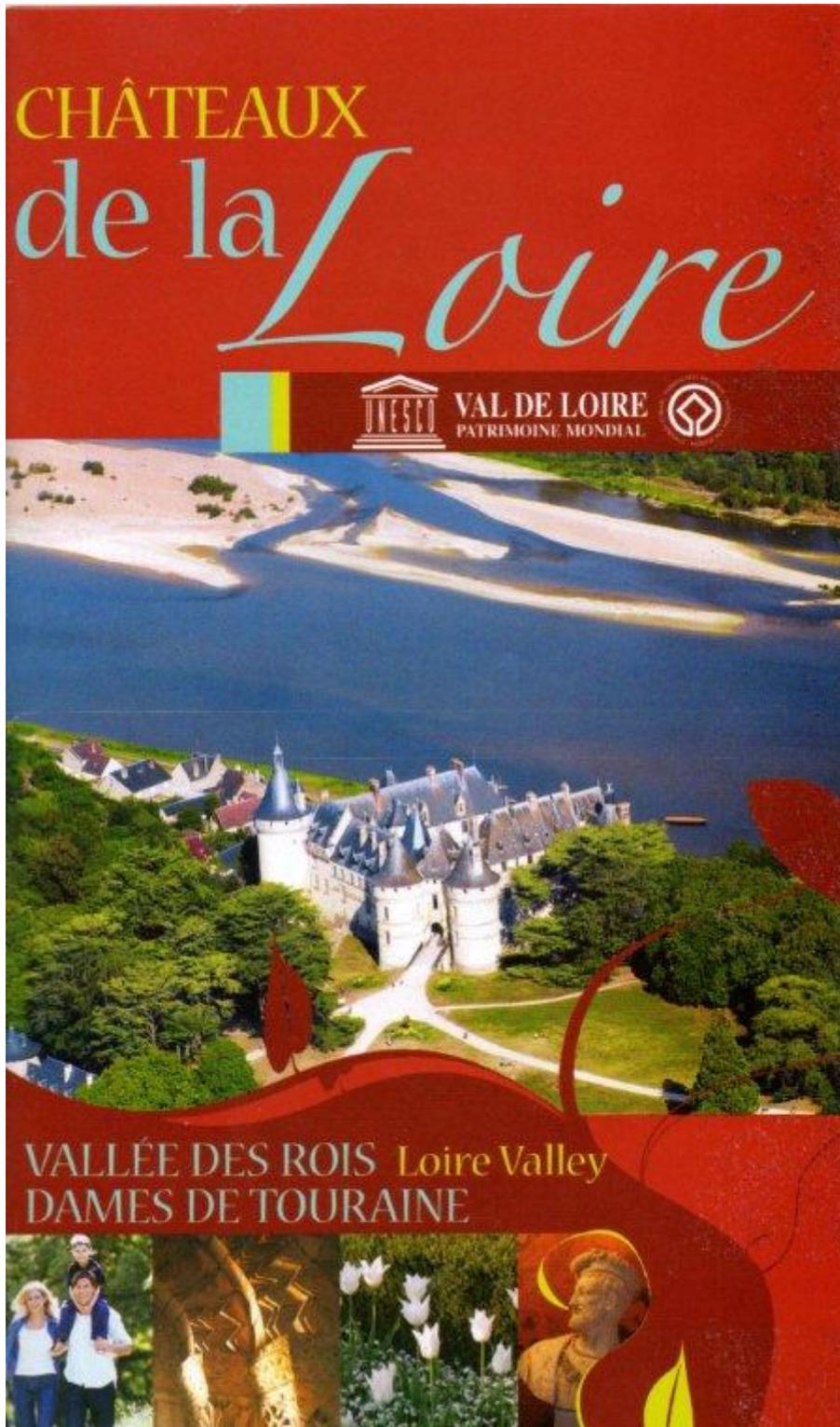
Le président de Bretagne Réunie

Le secrétaire du Comité Local nantais

Jean-Yves BOURRIAU

Paul LORET

Annexe 1





CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE
44000 Nantes
Tél : 00 33 11 44 46 44
www.chateau-nantes.fr



CHÂTEAU D'ANGERS
49100 Angers
Tél : 02 41 86 48 77
www.angers-museums-safinomas.fr



CHÂTEAU DU PLESSIS-BOURRE
49400 Sables
Tél : 02 41 33 06 01
www.plessis-bourre.com



CHÂTEAU DES DUCS DE BRISSAC
49300 Brissac-Quilès
Tél : 02 41 91 22 21
www.chateau-brissac.fr



CHÂTEAU DE MONTGEOFFROY
49630 Bière
Tél : 02 41 80 60 02



CHATEAU DE MONTRÉUIL-BELLAY
49260 Montreuil-Bellay
Tél : 02 41 52 33 06
www.chateau-de-montreuil-bellay.fr



CHÂTEAU DE BRIZÉ
49260 Bièze
Tél : 02 41 51 60 15
www.chateauabrize.com



CHÂTEAU DE MONTSOREAU
49700 Montsoreau
Tél : 02 41 67 12 60
www.chateau-montsoreau.com



ABBAYE DE FONTEVRAUD
49500 Fontevraud l'Abbaye
Tél : 02 41 51 73 52
www.abbayedefontevraud.com



CHÂTEAU DU LUZE
72800 Le Luze
Tél : 02 43 94 60 09
www.lulude.com



CHÂTEAU DE GIZEUX
37340 Gizeux - Tél : 02 47 94 45 18
www.chateau-gizeux.com



FORTERESSE ROYALE DE CHINON
37500 Chinon
Tél : 02 47 93 13 45
www.forteresse-chinon.fr



CHATEAU DU RIVAU ET SES JARDINS DE COMTE DE FEES
37120 Lamoignon
Tél : 02 47 95 77 47
www.chateau-rivau.com



CHÂTEAU D'USSE
37420 Ussé
Tél : 02 47 95 54 05 - www.chateauusse.fr



CHÂTEAU ET PARC DE LANGEAIS
37130 Langeais - Tél : 02 47 96 72 60
www.chateau-de-langeais.com



CHÂTEAU DE CHAMPCHÉVRIER
37260 Ollivier-Pin - Tél : 02 47 24 93 93
www.champchevrier.com



CHÂTEAU D'AZAY LE RIDEAU
37190 Azay-le-Rideau - Tél : 02 47 45 42 04
www.azay-le-rideau-museums-safinomas.fr



CHÂTEAU DE LA CHATONNIÈRE
37190 Azay-le-Rideau
Tél : 02 47 45 40 29
www.lachatonniere.com

57 Hauts-lieux d'histoire, le long de la Loire site inscrit au Patrimoine Mondial

57 historical highpoints along the Loire - a world heritage site



Annexe 2 : IDENTITÉ DES ASSOCIATIONS

Bretagne Réunie

BP 49032
44090 Nantes / Naoned
Tél. : +33 (0)6 32 01 86 07
Site Internet : www.cuab.org
Courriel : contact@cuab.org

Fédère 48 associations culturelles, des entreprises, des acteurs de la société civile et des adhérents individuels (environ 800) 5000 Élus ont signé la Charte de réunification proposée.

But social : La reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels Départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan. Art.1 des statuts

Institut Culturel de Bretagne - Skol-Uhel ArVro *

6 rue Porte Poterne / 6 straed an Nor Bostern
56000 Vannes / Gwened
Tél/Fax : +33 (0)2 97 68 31 10
[Site Internet : www.institutcultureldebretagne.com](http://www.institutcultureldebretagne.com)
Courriel : icb.suav@wanadoo.fr

Regroupe 500 membres dont 78 associations, le tout cumulant 12000 membres environ.

But social : Développer et diffuser la culture bretonne dans son acception la plus large et la plus diversifiée.

Collectif breton pour la Démocratie et les droits de l'homme

Galv Karaez - Appel de Carhaix
Kervouziern Kreiz
29510 Landudal
Tél./Fax : +33 (0)2 98 57 41 98
[Site Internet : www.collectifbreton.eu](http://www.collectifbreton.eu)
Courriel : anj.gact@gmail.com

Regroupe des personnes physiques : 250 membres.

But social : Point 1 : La mise en conformité de la constitution française avec les normes européennes et internationales en ce qui concerne les droits de l'Homme en Bretagne.

Eurominority

6 straed / rue François Menez
29000 Kemper / Quimper
Breizh / Bretagne
Tél : +33 (0)2 98 90 51 67
Courriel : bodlore@eurominority.eu

Eurominority - Organisation pour les Minorités européennes est une association de promotion des Nations sans État et des minorités nationales en Europe. Elle a pour objectif la diffusion d'informations sur les minorités grâce aux recherches effectuées par un réseau de correspondants en Europe. Eurominority met à disposition une base de données sur 93 minorités en Europe et a édité depuis sa création plus de 300 articles sur la situations de ces dernières.

But social : Cette association a pour but la recherche sur les minorités, peuples, groupes ethniques et territoires spécifiques en Europe, la création d'une base de données, la diffusion d'information et toutes actions permettant la promotion de ces entités. Art.2 des statuts

Toutes les associations plaignantes sont de droit français.

** Ces personnes morales, Conseil Culturel et Institut Culturel de Bretagne, ont été reconnues comme légitimes expressions de la personnalité culturelle de la Bretagne, notamment par la Charte Culturelle de Bretagne signée par l'État français et les cinq Départements bretons, mise en place en 1978 et les instituant. Les deux autres organisations sont apparues après cette date.*